

## **Modifications réglementaires concernant une autorisation personnelle pour l'organisme communautaire L'Évasion Saint-Pie X**

**Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une autorisation personnelle à L'Évasion St-Pie X sur une partie du lot numéro 1 316 410 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 573 (1900, rue Désilets, quartier de Maizerets, district électoral de Maizerets-Lairet)**

---

### **Activité de participation publique**



#### **Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier Maizerets**

##### **Date et heure**

1<sup>er</sup> juin 2026, à 19 h

##### **Lieu**

Centre Monseigneur-Marcoux, 2025, rue Adjutor-Rivard, salle 2<sup>e</sup> étage

##### **Déroulement de l'activité**

1. Accueil et présentation des personnes-ressources;
2. Présentation du déroulement;
3. Rappel du cheminement d'une demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Politique de participation publique de la Ville de Québec;
4. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la consultation publique et de la demande d'opinion au conseil de quartier;
5. Mention que la fiche synthèse présentant le projet de modification réglementaire est disponible sur place et en ligne;
6. Mention que le projet de modification à la réglementation d'urbanisme ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
7. Présentation du projet de modification à la réglementation d'urbanisme par la personne-ressource;
8. Période de questions et commentaires du public;
9. Période de questions et commentaires du conseil de quartier;
10. Recommandation du conseil de quartier.

**Activité réalisée à la demande du :** Conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou

---

## **Projet**

### **Secteur concerné**

Arrondissement de La Cité-Limoilou, quartier de Maizerets, district électoral de Maizerets-Lairet). La partie du lot visé est située dans la zone 18009Hc, localisée approximativement à l'est de l'avenue Champfleury, au sud de la rue Alexandra, à l'ouest de la rue Le Droit et au nord de la rue Désilets.

### **Description du projet et principales modifications**

L'ensemble résidentiel « Les Appartements Saint-Pie X », localisé dans le périmètre formé des rues Alexandra et Désilets et des avenues Champfleury et Monseigneur-Gosselin, accueille une population diversifiée issue de différentes communautés culturelles.

Afin de répondre aux besoins des jeunes, l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ) a ajouté un bâtiment à même l'espace utilisé comme parc de proximité, au bout de la rue Le Droit. L'organisme communautaire L'Évasion Saint-Pie X utilise ce bâtiment pour offrir aux adolescentes et adolescents un lieu de rencontre et d'accompagnement.

La réglementation actuelle ne permet pas entièrement ce type d'implantation (notamment en raison de la hauteur minimale exigée et de certaines règles architecturales).

### **Principales modifications réglementaires**

Les modifications visent notamment à permettre le maintien du bâtiment existant, même s'il est plus bas que la hauteur minimale normalement exigée.

Pour ce faire, la Ville souhaite octroyer à L'Évasion Saint-Pie X une permission personnelle pour une durée déterminée de 100 ans. Cette permission s'applique uniquement à l'organisme.

### **Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec**

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=1048>

---

## Participation

### Membres du conseil d'administration du conseil de quartier :

- Martial Van Neste, président
- Josanne Lafrenière, vice-présidente
- Charline Chevalier, secrétaire
- Claudia Larochelle, administratrice
- Hoffman Wolff, administrateur
- Gabrielle Léonard, administratrice
- Ludovic Kamdem Tadjidje, administrateur

### Membres du conseil municipal

- Marylou Boulianne, conseillère municipale du district électoral de Lairet-Maizerets

### Personne-ressource de la Ville

- Simon Guillemette, conseiller en urbanisme, Section de l'urbanisme de proximité, Division de la gestion territoriale

### Animation de la rencontre

- Anne Pelletier, conseillère en consultations publiques, Équipe participation publique, Division Interaction citoyenne et innovation

### Participation du public

En plus des personnes mentionnées plus haut, 21 personnes assistent à la rencontre.

---

## Recommandation du conseil de quartier

Le conseil de quartier Maizerets recommande au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'adopter *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une autorisation personnelle à L'Évasion St-Pie X sur une partie du lot numéro 1 316 410 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 573 (1900, rue Désilets, quartier de Maizerets, district électoral de Maizerets-Lairet)*

| Options soumises au vote |                 | Description des votes                                                                                                                                                                                          |
|--------------------------|-----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Options                  | Nombre de votes |                                                                                                                                                                                                                |
| A.                       | 7               | <b>Accepter la demande</b><br>Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme                                                                    |
| B.                       | 0               | <b>Refuser la demande</b><br>Recommander au conseil d'arrondissement de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme                                                             |
| C.                       | 0               | <b>Accepter la demande, avec proposition d'ajustement</b><br>Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme, mais avec une demande particulière |
| <b>Abstention</b>        | <b>0</b>        |                                                                                                                                                                                                                |
| <b>TOTAL</b>             | <b>7</b>        |                                                                                                                                                                                                                |

### Questions et commentaires du public

Aucun

### Questions et commentaires du conseil de quartier

- **Intervention 1 :** Une administratrice demande si l'objectif de l'organisme est de reconstruire un nouveau bâtiment ou bien de mettre celui-ci aux normes.

***Réponse de la Ville :** Il est mentionné que l'organisme souhaite remettre aux normes le bâtiment notamment en termes de hauteur et de superficie.*

- **Intervention 2 :** Un administrateur demande à quoi sert le bâtiment actuellement et quelles seront les rénovations entreprises. Il se questionne aussi à savoir si, après toutes ces années, ce type de fonction est toujours important pour l'organisme.

***Réponse de la Ville :** Il est mentionné que l'organisme utilise actuellement le bâtiment à titre de maison des jeunes pour sa clientèle, et que les activités qui s'y déroulent sont encadrées par des animateurs. Les travaux en cours concernent principalement le revêtement extérieur. C'est d'ailleurs à l'occasion d'une demande de permis pour ces rénovations que la Ville a constaté la non-conformité du*

*bâtiment au règlement d'urbanisme. Le présent projet de règlement vise ainsi à régulariser cette situation. Enfin, le représentant de la Ville confirme que cet usage demeure en vigueur et correspond toujours aux besoins de l'organisme.*

**Interventions 3 et 4 :** Deux administrateurs se questionnent sur le fait que le règlement attribue cette autorisation à L'Évasion Saint-Pie X. Or, cet organisme a changé de nom et se dénomme maintenant Mosaïx. Ils demandent si le règlement est quand même valide puisqu'il utilise l'ancien nom de l'organisme.

**Réponse de la Ville :** *Il est mentionné que le changement de nom ne change pas le numéro d'entreprise de l'organisme et donc que le règlement est conforme. En outre, l'enregistrement légal et officiel de la dénomination de l'organisme sera fait seulement au mois de juillet ou d'août.*

**Intervention 5 :** Une administratrice s'interroge sur l'usage projeté du bâtiment par l'organisme, notamment à savoir s'il est envisagé d'y intégrer d'autres fonctions que la maison des jeunes, telles qu'un café ou d'autres lieux de rassemblement.

**Réponse de la Ville :** *Il est précisé que l'organisme prévoit utiliser le bâtiment exclusivement pour sa clientèle et des activités liées à la maison des jeunes.*

---

## Nombre d'interventions

5 interventions

---

## Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement de La Cité Limoilou et au Conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou.

---

## Réalisation du rapport

### Date

9 juin 2026

### Rédigé par

Anne Pelletier, conseillère en consultations publiques, Équipe participation publique, Division Interaction citoyenne et innovation